

l'hon. James Laidlaw McLennan, l'hon. René Alexander Danis, l'hon. Charles Douglas Stewart, et l'hon. Eric Gelling Moorhouse, juges de la Cour suprême de l'Ontario; l'hon. Joseph Thomas Beaubien, juge de la Cour d'appel du Manitoba, et l'hon. Arnold Munroe Campbell, l'hon. Paul Guyot DuVal, l'hon. Ralph Maybank, l'hon. Samuel Freedman et l'hon. George Eric Tritschler, juges de la Cour du Banc de Sa Majesté la Reine pour le Manitoba; l'hon. Arthur Thomas Procter et l'hon. Edward Milton Culliton, juges de la Cour d'appel pour la Saskatchewan; l'hon. Stewart McKercher, l'hon. Harold Francis Thompson, l'hon. Roy T. Graham, et l'hon. Clifford Sifton Davis, juges de la Cour du Banc de Sa Majesté la Reine pour la Saskatchewan; l'hon. William Gordon Egbert, l'hon. James Mitchell Cairns, et l'hon. Ernest Brown Wilson, juges de la division d'instruction de la Cour suprême d'Alberta; l'hon. Norman William Whittaker, l'hon. Herbert Spencer Wood, l'hon. John Valentine Clyne, et l'hon. Herbert William Davey, juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique; l'hon. John Edward Gibben, juge de la Cour territoriale du Territoire du Yukon et magistrat stipendiaire pour les Territoires du Nord-Ouest. *23 nov.*, les personnes suivantes sont nommées receveurs d'épaves pour les districts suivants: M. Garland S. Patey pour le district de Northern-Arm à Saint-Léonard (T.-N.); M. Archibald Burse pour le district de Nipper's-Harbour à Cape-John (T.-N.); M. Jeremiah S. Bonia pour le district de Dog-Head à Shoal-Bay-Point (T.-N.); M. Cyril Bowdridge pour le district de Grand-Bruit compris à Burgeo compris (T.-N.); M. Chesley Reid pour le district de Western-Arm à Little-Coney-Arm (T.-N.); M. Thomas Young pour le district de Cap La Hune non compris à Mosquito compris (T.-N.). *8 déc.*, M. Arthur S. Brett: membre de la Commission de pilotage de Lewisporte, Lewisporte (T.-N.), à la place de M. Guy P. Small, démissionnaire.

PARTIE IV.—LÉGISLATION FÉDÉRALE, 1953-1954

Le classement ci-dessous a été fait d'après les Statuts. En résumant pareille matière, il n'est pas toujours facile d'indiquer toute la portée de la loi. Le lecteur intéressé à une loi particulière est donc renvoyé au volume et chapitre indiqués des Statuts du Canada.

Législation de la première session du vingt-deuxième Parlement, du 12 novembre 1953 au 26 juin 1954

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
2-3 Élisabeth II Banque— 33 10 juin 41 10 juin	 <i>Loi modifiant la loi sur la Banque du Canada</i> , apporte certains changements touchant l'administration, les affaires et les pouvoirs de la Banque du Canada. La principale modification hausse les réserves minimums en espèces que les banques à charte sont tenues de conserver auprès de la Banque du Canada de 5 à 8 p. 100 de leur passif-dépôts total et accorde à la Banque du Canada le pouvoir de varier cette réserve jusqu'à 12 p. 100, pourvu qu'elle en donne avis suffisant et qu'une telle hausse ne dépasse 1 p. 100 en aucun mois. <i>Loi sur les banques d'épargne de Québec</i> , renouvelle pour 10 autres années la charte de la Banque d'Épargne de la cité et du district de Montréal et de la Banque d'Économie de Québec.